

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 mai 2022

Date d'affichage 17 mai 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 20 (+ 9 procurations)
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220523-2022_05_23_8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-TROIS MAI à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE, M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN.

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Marie DENONELLE (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Edith ALIX), M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RÉSILIATION DU COMPROMIS DE VENTE ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR LEROY CONCERNANT LE TERRAIN DE CAMPING.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2021 autorisant la cession d'une partie de l'emprise foncière du camping – allée du Valmer

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la signature d'un compromis de vente en date du 10 septembre 2021 en l'étude de Maître ALIX-CHAPDELAINÉ, Notaire à La Ferté-Bernard, entre le commune et Monsieur LEROY Emilien, acquéreur ;

Considérant que ledit compromis comportait une condition suspensive de financement entraînant de trois mois prenant fin le 14 avril 2022.

Considérant que pour des raisons liées à différents retards dans la progression de son projet, Monsieur LEROY Emilien a informé l'étude de Maître ALIX-CHAPDELAINÉ, Notaire à La Ferté-

Bernard, qu'il n'a pas été en mesure de réaliser ses demandes de devis et de financement entraînant la résiliation du compromis de vente.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A procéder à la résiliation du compromis de vente avec Monsieur LEROY Emilien sans indemnité de part et d'autre.
- A signer tous les documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU